

PARTIE B - CHAPITRE 11

RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION DES PRODUITS

LIGNES DIRECTRICES 875.2700	B11-1
11.1 INTRODUCTION	B11-1
11.2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES	B11-1
11.2.1 <u>Scénarios agricoles</u>	B11-1
11.2.2 <u>Scénarios industriels</u>	B11-2
11.2.3 <u>Scénarios résidentiels</u>	B11-2
11.3 COMMUNICATION DES DONNÉES	B11-3

PARTIE B - CHAPITRE 11
RENSEIGNEMENTS SUR L'UTILISATION DES PRODUITS
LIGNES DIRECTRICES 875.2700

11.1 INTRODUCTION

Afin d'évaluer l'exposition à des pesticides de manière plus précise, l'EPA doit être bien renseignée sur les modes réels d'utilisation et d'application au champ, dans l'industrie et en contexte résidentiel. Elle doit aussi être renseignée sur les types d'activités auxquelles se livrent les personnes dans les secteurs traités; cette exigence en matière de données est décrite au chapitre 12 de la partie B, intitulé Description des activités humaines.

11.2 EXIGENCES EN MATIÈRE DE DONNÉES

On trouvera ci-après les types de données exigées par l'EPA. Faute de données précises, des ordres de grandeur ou des estimations sont acceptables pourvu qu'ils soient accompagnés d'une justification. Le chercheur doit indiquer les sources des estimations ainsi que leur fiabilité et leur exactitude. On doit aussi communiquer à l'EPA les profils d'utilisation ou d'autres données pertinentes, susceptibles de l'éclairer dans son interprétation des estimations. L'EPA considère que les données sur l'utilisation sont spécifiques à chaque produit et elles sont exigées de tous les détenteurs d'homologation. Une exemption générale de présentation des données n'est pas applicable.

11.2.1 Scénarios agricoles

On doit fournir, le cas échéant, les renseignements suivants sur les pesticides utilisés en agriculture.

Endroits d'application. Il faut fournir la liste des emplacements d'applications majeures du pesticide à l'étude. Il faut également communiquer à l'EPA des renseignements sur l'étendue de ces emplacements. En contexte agricole, il s'agit généralement de grandes récoltes. Lorsque le pesticide est utilisé régionalement, on doit présenter la liste des endroits où il est appliqué.

Systèmes culturaux. On doit analyser les modes de culture employés. Ainsi, les cultures sont-elles tuteurées (p. ex., les plants de tomates peuvent être tuteurés ou pousser sur le sol)? Quels systèmes de désherbage sont employés (plastique, binage), etc.? Lorsque des systèmes culturaux différents sont employés dans diverses régions, il faut décrire ces systèmes.

Application de pesticides. Il faut aussi décrire la méthode ordinaire d'application du pesticide, la dose (lb à l'acre), le nombre d'applications par saison de croissance et l'intervalle entre celles-ci. Ce genre de renseignements permet à l'EPA de déterminer si le profil d'application est affecté par un délai de sécurité particulier.

Renseignements sur le délai de sécurité. Se reporter au chapitre 12 de la partie B, intitulé Description des activités humaines.

11.2.2 Scénarios industriels

On doit fournir, le cas échéant, les renseignements suivants sur les pesticides utilisés en milieu industriel.

Endroits d'application. En milieu industriel, on pense surtout aux agents antimicrobiens qu'on peut employer à titre d'agents de conservation et incorporer à la fabrication de différents produits et articles (papier, peintures, plastiques, cuir, etc.). Les agents antimicrobiens sont aussi appliqués à des circuits de liquides aqueux (tours de refroidissement, bouillies, eau des circuits d'usines de pâte et papier, liquides métallurgiques, etc.) afin d'empêcher la prolifération des microorganismes. Il faut fournir la liste des types d'emplacements d'application du pesticide. Il n'y a pas de nourriture dans la plupart des endroits où les pesticides sont appliqués.

Application de pesticides. Il faut aussi décrire la méthode ordinaire d'application du pesticide (pompe, transvidage, circuit fermé, pompe dosimétrique, etc.), la dose, la fréquence des applications et l'intervalle entre celles-ci.

Activités professionnelles. Se reporter au chapitre 12 de la partie B, intitulé Description des activités humaines.

11.2.3 Scénarios résidentiels

On doit fournir, le cas échéant, les renseignements suivants sur les pesticides utilisés en milieu résidentiel. On doit décrire les différences régionales entre les facteurs lorsqu'il en existe.

Endroits d'application. Il faut fournir la liste des emplacements d'applications majeures du pesticide à l'étude. En milieu résidentiel, dans des locaux, ce sont généralement des emplacements sans rapport avec les aliments. Quant aux emplacements situés à l'extérieur, on pense principalement aux

PARTIE B - LIGNES DIRECTRICES
Renseignements sur l'utilisation des produits (L.d. 875.2700)

applications sur la pelouse et le jardin ou le potager. Lorsque le pesticide est utilisé régionalement, on doit présenter la liste des endroits où il est appliqué.

Application de pesticides. Il faut aussi décrire la méthode ordinaire d'application du pesticide (à la ronde, par bandes, application ponctuelle), la dose, la fréquence des applications et l'intervalle entre celles-ci. Par exemple, le pesticide est-il appliqué directement à partir du contenant original? Faut-il le mélanger avant de l'utiliser? Quelle est sa formulation?

Activités résidentielles. Se reporter au chapitre 12 de la partie B, intitulé Description des activités humaines.

11.3 COMMUNICATION DES DONNÉES

Ces renseignements peuvent être communiqués sous forme narrative. On peut utiliser des tableaux où c'est pratique de le faire.